

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 27 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept du mois de mai à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de LOUIN, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 21 mai 2025

**20 présents + 4 pouvoirs (24 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Mattieu MANCEAU, Huguette ROUSSEAU, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**4 pouvoirs** :

- ✓ Pascal BIRONNEAU a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU,

**Absents/Excusés** : Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Viviane CHABAUTY, Hélène MARSUALT, Maryse BARIGAUT, Françoise RICHARD, Pascal BIRONNEAU, Sébastien FAURE.

**Frédérique DAMBRINE a été élue secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**

**Fonds de concours CCAVT - demande la Commune du Chillou**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet ;
- Vu la délibération D2022-058 prise lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2022, adoptant le règlement d'attribution du fonds de concours dans le cadre du dispositif « contrat communautaire d'accompagnement à la vitalité du territoire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'adopter l'attribution d'un fonds de concours de 5 397,00 € HT à la Commune du Chillou le réaménagement de la place de la Mairie et rénovation des dépendances, permettant ainsi la mise en valeur du patrimoine local pour un montant total de 19 714,45 € HT ;
- ▶ La somme attribuée correspond à l'enveloppe totale accordée à la Commune sur le dispositif CCAVT 2022-2025 ;
- ▶ D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention telle que présentée en annexe.

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 28 mai 2025  
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,  
Frédérique DAMBRINE,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20250603-16-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers,  
à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publication le : 03-06-2025

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48